

Charte d'éthique et de déontologie des chercheurs du Centre de Recherche en Entente Interpersonnelle et Sociale et en Ingénierie Relationnelle – CREISIR

Le 10 Août 2018

Préambule

Toute organisation humaine est liée au tissage relationnel. L'évolution et la diffusion des connaissances dans tous les domaines a conduit à des changements dans les rapports humains et notamment les relations interpersonnelles, les approches pédagogiques et les modes de gouvernance. Dans tous les pays, de nouveaux fondamentaux culturels apparaissent et s'inscrivent dans les échanges, les négociations, l'animation du dialogue social, l'instruction, l'éducation et la régulation des différends. Avec la mondialisation économique et les transferts technologiques, la Civilisation humaine peut être mieux observée que jamais. L'ancien paradigme du contrat social et de la gestion de l'adversité côtoie le nouveau paradigme de l'entente sociale et de la promotion de l'altérité.

Dans cette perspective, le Centre de Recherche en Entente Interpersonnelle et Sociale et en Ingénierie Relationnelle – CREISIR est créé pour accompagner des recherches rigoureuses dans toutes les situations de la vie sociétale. Ces recherches sont centrées sur ce qui fait la qualité relationnelle, la pérennité, permet de la rétablir, ce qui détériore les relations et peut être la cause de leur dégradation jusqu'au conflit.

La présente charte d'éthique et de déontologie a pour but d'exprimer la manière dont les chercheurs définissent leurs recherches jusqu'à leur communication.

Charte

Cadre général

Le CREISIR propose la présence de chercheurs dans des situations médiatisées ou non.

Les chercheurs du CREISIR conduisent leurs recherches avec l'accord des personnes impliquées dans les situations qu'ils observent. Ils doivent signaler au CREISIR toute relation de nature à porter atteinte à leurs engagements éthiques et déontologiques.

Le Comité d'Éthique et de Déontologie du CREISIR est en charge de l'évolution de la présente charte.

1. Engagement d'indépendance, d'impartialité, de neutralité et de confidentialité

Indépendance

Les chercheurs du CREISIR sont tenus à ne dépendre d'aucune autorité publique, politique, économique et culturelle. Ils ne peuvent se référer à aucune demande d'orientation de leur recherche extérieure à l'objectif du CREISIR.

Impartialité

Les chercheurs du CREISIR réalisent leurs recherches dans une posture de distanciation telle qu'ils doivent s'en tenir à ce qu'ils observent sans prendre le parti d'aucun protagoniste.

Neutralité

Les chercheurs du CREISIR n'apportent aucune solution ni ne font de suggestion. Ils ne s'immiscent pas dans les situations qu'ils observent. Ils ne répondent à aucune sollicitation de conseil.

Confidentialité

Les chercheurs du CREISIR ne communiquent aucune information pendant son temps de recherche à toute personne extérieure au CREISIR ou qui pourrait être impliquée ou concernée par un aspect quelconque de la situation. Ils ne communiquent pas le contenu de leurs notes pendant le temps de leurs observations. Ils ne sauraient être appelés à témoigner sur quoique ce soit.

Ils sont tenus à la plus stricte confidentialité jusqu'à la publication de leur recherche, dont le contenu doit respecter l'anonymat des personnes impliquées dès lors qu'elles le demandent.

Leurs résultats de recherche peuvent mentionner les tentatives d'influence, dans le respect des conditions de confidentialité. Ils indiquent les moments où ils identifient leurs propres difficultés de distanciation (indépendance, impartialité, neutralité).

2. Responsabilité personnelle et collective des chercheurs

Les chercheurs interviennent dans le cadre d'un accord passé avec le CREISIR. Ils ne sont pas habilités à pouvoir intervenir eux-mêmes dans les différends qu'ils sont amenés à connaître pendant le temps de leur recherche.

Ils soutiennent leurs confrères dans leurs recherches. Ils enrichissent les moyens d'observation et l'ensemble des travaux de leurs collègues pour faire évoluer les instrumentations qui pourraient être opérationnelles dans les situations observées.

Les chercheurs du CREISIR sont tenus à la plus grande rigueur dans l'usage et la citation de travaux qu'ils utilisent.

3. Formation continue

Le chercheur s'engage à actualiser ses connaissances et ses pratiques de recherche.

Le chercheur entretient ses acquis et la rigueur de ses approches en intervenant dans des cas de mise en application, notamment en tant que Médiateur Professionnel ou facilitateur de négociation.

Le chercheur CREISIR est un intervenant de l'École Professionnelle de la Médiation et de la Négociation – EPMN. Il transforme les résultats de ses recherches en actions pédagogiques.

Le chercheur accompagne les médiateurs professionnels et assiste les candidats à la profession, notamment en contribuant aux échanges distantiels avec les outils numériques mis à disposition.

4. Qualité des travaux de recherche

Dans le cadre de l'évaluation des travaux de recherche, les examinateurs doivent signaler tout conflit d'intérêt. Dans tous les cas, les moyens, modalités et conditions d'évaluation doivent être énoncées.

5. Communication et transmission des résultats de recherche

Le CREISIR peut fournir, sur leur demande, aux acteurs des organisations qui acceptent la présence de ses chercheurs, dans le cadre de missions d'observation, des retours sur les situations vécues.

Après leur validation, les résultats des recherches font l'objet de publication accessibles au public, de manière anonymisée dès lors que les personnes, en leurs noms ou au nom de leurs entités, en font la demande.

En concertation avec le CREISIR, les chercheurs interviennent dans le cadre de formations de l'EPMN, participent à des débats, des conférences, des séminaires, des manifestations, des émissions, en favorisant les interactions avec le public.

Nota : la première version de cette charte a été rédigée par Jean-Louis Lascoux. Elle est conçue pour évoluer afin d'intégrer les meilleures conditions de réalisation des travaux du CREISIR.